

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

présents : 15  
votant : 22  
en exercice : 27

L'an deux mille six  
le vendredi 08 septembre 2006  
Le Conseil Municipal de SIGEAN  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur PONCET Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 01 septembre 2006.

**Présents** : Claude PONCET, Maire, Georgette BARROT, Jeannine BARSCZUS, Josiane BOYER, Cédric CARBOU, Franck GUITOU-MOURGUES, Guy LEPRIOL, Corinne MANTELET, Antoine PASCUAL, Bernard SORBIER, Sylvie PAULET, Jacques MOURRUT, Jacques ROBERT, Didier MILHAU, Mersaka TENA.

**Représentés** : Marie-Claude MILA par Josiane BOYER, Emilie HODIESNE par Franck GUITOU-MOURGUES, Marc PALA par Bernard SORBIER, Xavier CARBOU par Guy LEPRIOL, Lucie MOLINO par Merzaka TENA, Claude BIGOU par Jacques ROBERT, Laurence VILA par Jacques MOURRUT.

**Absents** : Eric LAFFON, Guy MALCURAT, Guy BILLER, Denise PRADEL, Annie BOUDART.

Monsieur Cédric CARBOU est désigné secrétaire de séance.

En ouverture de séance, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 17 août 2006.

J. ROBERT interpelle C. CARBOU au sujet de sa position sur la « Calandreta », indiquant qu'il est contre et ayant voté pour la convention.

J. ROBERT regrette le manque d'information ainsi que la position abstentionniste de G. BARROT.

C.BIGOU, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, M. TENA, L. MOLINO s'abstiennent.

**I INTERCOMMUNALITE : Avis sur projet de périmètre / fusion « Communauté de Communes Corbières en Méditerranée » - « Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise ».**

Monsieur Le Maire indique que par arrêté n° 2006-11-2003, Monsieur le Préfet de l'AUDE a défini un projet de périmètre qui pourrait regrouper les deux intercommunalités C.A.N. et C.C.C.M..

Il présente un bilan des compétences transférées et des projets en cours au sein de la C.C.C.M.. Il exprime les inquiétudes du personnel intercommunal quant à une éventuelle fusion.

J. BARSCZUS intervient pour rappeler les errements de la C.C.C.M. (centre aéré ...) et s'interroge sur les économies d'échelles qui auraient dues être

réalisées. Elle estime qu'il y a eu beaucoup de temps perdu par manque de réflexion et de coordination.

J. MOURRUT exprime son avis sur l'éventuel intérêt de fusionner avec la C.A.N.. Il estime qu'il y a une réalité économique et des intérêts communs notamment avec les différentes stations balnéaires et les plans d'eau.

Il relève les difficultés de fonctionnement au sein de la C.C.C.M. et l'augmentation importante des «ordures ménagères».

J. BARSCZUS précise que la D.G.F. versée à la C.C.C.M. s'élève à 17,28 € par habitant alors qu'à la C.A.N., cette dotation s'élève à 41,35 €.

G. BARROT se prononce contre la fusion avec la C.A.N. mais relève les insuffisances de la C.C.C.M..

A la demande du tiers des membres présents, un vote à bulletin secret est ensuite organisé pour se prononcer sur l'approbation du projet de périmètre.

Le résultat du vote est le suivant :

- **Votant : 22**  
**OUI : 9**  
**NON : 13**

Le projet de périmètre résultant d'une éventuelle fusion C.A.N. / C.C.C.M. reçoit donc un avis DEFAVORABLE de l'assemblée.

## **II SPORTS ELT LOISIRS : Contrat Educatif Local / Avenant 2006.**

C. CARBOU propose à l'assemblée de reconduire le Contrat Educatif Local par avenant pour 2006. Un soutien financier de la D.D.J.S. sera sollicité.

Le Conseil approuve ce contrat à l'unanimité.

## **III AFFAIRE JURIDIQUE : Requête plein contentieux.**

- **Michel DELBANO contre la commune de SIGEAN.**

B. SORBIER informe l'assemblée que monsieur Michel DELBANO a déposé une requête contre la commune auprès du Tribunal Administratif. Cette requête vise à annuler un refus de déclaration de travaux qui consistait à modifier une construction existante au lieu-dit l'Olivier, dans la bande des « 100 m » au sens de la Loi Littoral.

J. MOURRUT aurait souhaité avoir l'entier dossier.

D. MILHAU propose d'essayer de trouver un accord amiable avec le requérant.

B. SORBIER rappelle que la voie judiciaire est le choix de monsieur DELBANO, qui souhaite créer une terrasse supplémentaire.

Le Conseil autorise le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

C. BIGOU, D. MILHAU, L. MOLINO, J. MOURRUT, J. ROBERT, M. TENA et L. VILA s'abstiennent.

#### **IV AFFAIRE JURIDIQUE : Requête plein contentieux.**

- **S.C.I. SAINTE-MARGUERITE contre la commune de SIGEAN.**

B. SORBIER présente la requête de la S.C.I. Sainte-Marguerite, représentée par monsieur Pierre ROUVIERE, auprès du Tribunal Administratif. Cette requête contre la commune vise à annuler un refus de déclaration de clôture entre sa propriété et les H.L.M. situés Route de Portel.

J. MOURRUT demande des précisions sur ce dossier relatif à une servitude de passage et rappelle la cave « oubliée » côté « Pascal ».

J. BARSCZUS précise que la demande concernait l'édification d'une clôture.

C. PONCET indique que le refus était motivé par la préservation de l'accès des locataires aux logements « H.L.M. ».

Le conseil donne son accord au Maire pour ester en justice.

C. BIGOU, D. MILHAU, L. MOLINO, J. MOURRUT, J. ROBERT, M. TENA et L. VILA s'abstiennent.

#### **V PERSONNEL COMMUNAL : Contrat d'assurance des risques statutaires.**

Le conseil approuve à l'unanimité le contrat d'assurance statutaire du personnel communal. Ce contrat, négocié par délégation par le Centre de Gestion de l'AUDE, prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et est attribué à la société DEXIA / SOFCAP.

#### **VI PERSONNEL COMMUNAL : Modifications tableau de l'effectif.**

C. PONCET propose à l'assemblée de modifier le tableau de l'effectif communal comme suit :

- Filière Police Municipale : au 1<sup>er</sup> septembre 2006.
  - Suppression de 2 postes de Brigadier-Chef Principal
  - Création d'1 poste de Gardien de Police
  - Création d'1 poste de Chef de Police Municipale.
- Filière Culturelle :
  - Mise à temps partiel (80%) d'un Agent du Patrimoine à compter du 03/10/2006.
- Filière Médico-sociale : au 1<sup>er</sup> octobre 2006.
  - 32 H/ semaine pour un Agent Social à temps non complet.
- Filière Technique : au 1<sup>er</sup> octobre 2006.
  - Suppression d'1 poste d'Agent Technique Chef
  - Création d'1 poste de Contrôleur de Travaux
  - Création d'1 poste de Technicien Supérieur.(Un seul des deux postes sera à pourvoir)

J. MOURRUT demande des précisions sur le remplacement du responsable des services techniques.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour ces modifications.

#### **VII CRECHE / HALTE-GARDERIE :**

- **Modification projet informatisation**
- **Projet d'établissement.**

J. BARSCZUS propose de modifier le plan de financement du projet d'informatisation pour compléter le dossier déjà transmis à la Caisse d'Allocations Familiales de l'AUDE. Le montant réévalué est de 13 503,64 € T.T.C..

Le conseil approuve cette modification.

L'assemblée approuve également le projet d'établissement de la crèche / halte-garderie.

J. ROBERT demande des précisions sur le fonctionnement et les périodes d'ouverture.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

- ❖ J. MOURRUT souhaite revenir sur l'augmentation, par la Communauté de Communes, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui s'élève pour 2006 à 12,95 %. Il s'interroge sur une augmentation aussi importante. F. GUITOU-MOURGUES répond que la part représentée par le transport explique en grande partie cette hausse.

Fin de la séance à 20H15.